



LE DÉPARTEMENT RECRUTE DES DÉNEIGEURS

Pour des interventions, ponctuelles et de courte durée, de salage et de déneigement dans le cadre de l'entretien des routes départementales et des collèges.



**Postulez
dès maintenant**

Par mail
add-dira@hautes-alpes.fr

Par téléphone
au 04 86 15 36 24

Sur notre site internet
hautes-alpes.fr/deneigeur

hautes-alpes.fr



ON EST LÀ



Hautes-Alpes
le département

DEVENEZ DÉNEIGEUR

Dans un souci constant d'assurer un déneigement de qualité et la sécurité de ses concitoyens pendant la période hivernale, le Département, chaque année, procède au recrutement de déneigeurs qui viennent en renfort des équipes en place en cas d'épisode neigeux.

Ils sont amenés à intervenir sur les routes départementales ou dans les collèges en fonction des besoins du moment.

« Quelles que soient les conditions météorologiques, les agents du Département entretiennent les 2 000 km de routes départementales. Cet hiver, rejoignez l'équipe des déneigeurs du Département ! »

Jean-Marie Bernard,
Président du Département
des Hautes-Alpes

Marcel Cannat,
Vice-président
en charge des routes



Postulez dès maintenant

Par mail
add-dira@hautes-alpes.fr

Par téléphone
au 04 86 15 36 24

Sur notre site internet
hautes-alpes.fr/deneigeur

LE STATUT DE DÉNEIGEUR

Le déneigeur, normalement salarié d'un autre employeur ou professionnel indépendant, intervient pour le compte du Département en tant que « collaborateur occasionnel » du service public.

▮ Ce dernier est rémunéré, mission par mission, en fonction de son niveau d'habilitation (accompagnateur simple, accompagnateur avec manipulation, conducteur d'engin).

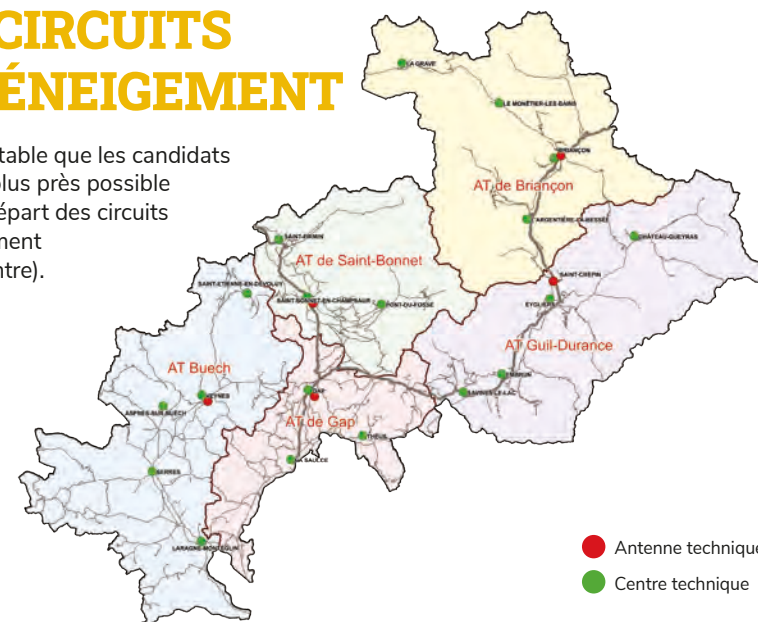
▮ Le montant de la rémunération peut atteindre 1 500 € et plus pour la saison sur la base d'une dizaine d'interventions.

▮ Le déneigeur bénéficie des mêmes conditions de couverture sociale et d'assurance que les agents du Département.

▮ Pendant ses missions pour le Département, le déneigeur s'il est salarié, doit être en position d'autorisation d'absence vis à vis de son employeur habituel.

LES LIEUX DE DÉPART DES CIRCUITS DE DÉNEIGEMENT

Il est souhaitable que les candidats résident le plus près possible du lieu de départ des circuits de déneigement (carte ci-contre).



Lorsque des conditions météorologiques défavorables sont annoncées, le déneigeur est mis en situation de pré-alerte. Si les mauvaises conditions se confirment, il est informé par téléphone de la mission à remplir sur son circuit d'affectation.



Hautes-Alpes
le département

Département des Hautes-Alpes

Hôtel du Département

Place Saint Arnoux - CS 66005

05008 Gap Cedex

Tél. 04 92 40 38 00

hautes-alpes.fr

